

Reitmans (Canada) Limitée présente ses résultats financiers pour le deuxième trimestre

MONTREAL, le 18 sept. 2025 /CNW/ - Reitmans (Canada) Limitée (« RCL » ou la « société ») (TSXV: RET) (TSXV: RET-A), un des principaux détaillants de vêtements spécialisés au Canada, présente aujourd'hui ses résultats financiers pour le deuxième trimestre de l'exercice 2026. À moins d'indication contraire, toutes les données comparatives portant sur les résultats pour le deuxième trimestre clos le 2 août 2025 sont par rapport au deuxième trimestre clos le 3 août 2024 et toutes les données comparatives portant sur les résultats pour le premier semestre clos le 2 août 2025 sont par rapport au premier semestre clos le 3 août 2024. Tous les montants sont en dollars canadiens.

Faits saillants

- Produits nets de 215,9 millions de dollars, en hausse par rapport à l'exercice précédent malgré trois magasins de moins.
- Ventes des magasins comparables¹ en baisse de 1,3 %.
- Marge brute en pourcentage en baisse de 220 points de base à 56,9 %.
- BAIIA ajusté¹ de 21,4 millions de dollars, en baisse de 2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.
- Bénéfice net de 13,1 millions de dollars, soit 0,26 \$ par action.

« Les ventes du deuxième trimestre ont été parmi les meilleures des dernières années, malgré trois magasins de moins et la fermeture de Thyme Maternité. Nous sommes particulièrement satisfaits de la performance de Reitmans et de la réaction de la clientèle à notre collection d'été », a déclaré Andrea Limbardi, présidente et chef de la direction de RCL. « Les clients ont continué d'accorder de l'attention aux prix, et nous avons écoulé stratégiquement nos stocks en ayant recours à des promotions ciblées, ce qui s'est répercuté sur la marge brute d'un exercice à l'autre. Le change est le facteur qui a eu la plus grande incidence sur le BAIIA ajusté, puisque nous avons tiré parti d'un profit de change à l'exercice précédent. Nous avons continué de mettre l'accent sur l'amélioration des frais de vente et charges générales et administratives et avons réussi à réduire les coûts de plus de 2,7 millions de dollars. »

« Par ailleurs, nous continuons de faire progresser notre plan stratégique quinquennal, qui consiste notamment à stimuler la croissance de la marque grâce à des investissements ciblés dans notre réseau de magasins de détail. Au deuxième trimestre, nos magasins rénovés ont fait mieux que les autres magasins. En octobre, RW & CO ouvrira un magasin phare de 8 000 pieds carrés à Saint-Bruno, au Québec, et dévoilera une nouvelle expérience audacieuse qui reflète l'évolution de l'identité de la marque. »

¹ Mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et mesures financières complémentaires » pour des rapprochements de ces mesures.

Principales informations financières

(en millions de dollars, sauf la marge brute en pourcentage et le bénéfice par action) (non audité)	Deuxièmes trimestres de				Premiers semestres de			
	2026	2025	Variation		2026	2025	Variation	
Produits nets	215,9	\$ 215,5	\$ 0,2	%	374,7	\$ 381,3	\$ (1,7)	%
Marge brute	122,8	\$ 127,3	\$ (3,5)	%	211,2	\$ 221,3	\$ (4,6)	%
Marge brute en %	56,9	% 59,1	% (220)	pb	56,4	% 58,0	% (160)	pb
Frais de vente et charges générales et administratives	103,1	\$ 105,8	\$ (2,6)	%	202,2	\$ 201,0	\$ 0,6	%
Bénéfice net	13,1	\$ 15,7	\$ (16,6)	%	3,1	\$ 14,2	\$ (78,2)	%
BAIIA ajusté ¹	21,4	\$ 23,4	\$ (8,5)	%	10,8	\$ 24,2	\$ (55,4)	%
Bénéfice par action :								
De base	0,26	\$ 0,32	\$ (18,8)	%	0,06	\$ 0,29	\$ (79,3)	%
Dilué	0,26	\$ 0,32	\$ (18,8)	%	0,06	\$ 0,29	\$ (79,3)	%

En date du 2 août 2025, RCL avait un fonds de roulement¹ de 149,6 millions de dollars, dont des liquidités de 125,3 millions de dollars, comparativement à un fonds de roulement de 165,7 millions de dollars, dont des liquidités de 158,1 millions de dollars au 1^{er} février 2025 et à un fonds de roulement de 168,4 millions de dollars, dont des liquidités de 124,0 millions de dollars au 3 août 2024. À la clôture du deuxième trimestre, RCL n'avait pas de dette à long terme importante hormis ses obligations locatives, et aucun montant n'était prélevé sur les facilités de crédit bancaires de la société.

Aperçu du deuxième trimestre

Les produits nets sont demeurés stables à 215,9 millions de dollars, malgré trois magasins de moins et la fermeture de Thyme Maternité. Les ventes de magasins comparables¹ ont diminué de 1,3 % par rapport à l'exercice précédent même si l'achalandage en magasin a augmenté alors que les clients continuaient de privilégier la marchandise en rabais.

La marge brute s'est contractée de 4,5 millions de dollars pour s'établir à 122,8 millions de dollars, ou 56,9 % des produits nets, soit une baisse de 220 points de base, en raison surtout des promotions plus importantes et de l'incidence du change.

Le BAIIA ajusté¹ s'est chiffré à 21,4 millions de dollars, ou 8,5 %, soit une baisse de 2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par la contraction de la marge brute et l'incidence défavorable du change par rapport à l'exercice précédent.

Le bénéfice net s'est établi à 13,1 millions de dollars, comparativement à 15,7 millions de dollars un an plus tôt.

Les états financiers complets de la société, ainsi que les notes y afférentes et le rapport de gestion pour le deuxième trimestre de l'exercice 2026, sont disponibles sur le Web, à l'adresse www.sedarplus.ca.

¹ Mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et mesures financières complémentaires » pour des rapprochements de ces mesures.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat »)

Le 31 juillet 2025, la société a obtenu l'approbation de la Bourse de croissance TSX pour renouveler son offre publique de rachat, selon laquelle la société peut acquérir un total d'au plus 3 700 472 de ses actions de catégorie A sans droit de vote (les « actions ») entre le 5 août 2025 et le 4 août 2026, ce qui représente environ 10 % du flottant des actions. Au cours de la période de 12 mois close le 4 août 2025, la société a racheté 390 600 de ses actions pour une contrepartie totale de 0,9 million de dollars, sur le marché libre, aux termes de l'offre publique de rachat précédente.

Conférence téléphonique

La société tiendra une conférence téléphonique le 19 septembre 2025 à 8 h 30, heure de l'Est, pour discuter de ses résultats financiers du deuxième trimestre. Les parties intéressées peuvent se joindre à la conférence téléphonique en composant le 1-833-752-3725 ou le 647-846-8584 environ 15 minutes avant la conférence afin de s'assurer d'avoir une ligne.

Une webdiffusion en direct de la conférence téléphonique sera accessible à l'adresse <https://www.reitmanscanadalimited.com/events-presentations.aspx?lang=fr>, dont la rediffusion sera accessible sur ce site Web pendant 12 mois.

À propos de Reitmans (Canada) Limitée

Reitmans (Canada) Limitée est l'un des principaux détaillants de vêtements pour femmes et pour hommes, qui compte des magasins de vente au détail partout au pays. La société exploite 386 magasins sous trois bannières distinctes, soit 219 Reitmans, 84 PENN. et 83 RW&CO.

Pour en savoir plus, visitez le www.reitmanscanadalimitee.com.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Alexandra Cohen
Vice-présidente, Communications
Reitmans (Canada) Limitée
Téléphone : (514) 384-1140
Courriel : acohen@reitmans.com

Caroline Goulian
Vice-présidente exécutive et
chef des services financiers
Reitmans (Canada) Limitée
Téléphone : (514) 384-1140
Courriel : cgoulian@reitmans.com

Mesures financières non conformes aux PCGR et mesures financières complémentaires

Le présent communiqué de presse fait mention de certaines mesures non conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas des mesures reconnues selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS. Il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Ces mesures sont plutôt présentées à titre de renseignements supplémentaires, en complément des mesures conformes aux IFRS, pour permettre une compréhension plus poussée des résultats d'exploitation de la société du point de vue de la direction. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées isolément ni en remplacement de l'analyse par la société de son information financière présentée en conformité avec les IFRS.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Le présent communiqué de presse traite des mesures financières non conformes aux PCGR suivantes : le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement ajusté (le « BAIIA ajusté ») et le fonds de roulement. Le présent communiqué de presse indique aussi le BAIIA ajusté en pourcentage des produits nets, qui est considéré comme un ratio non conforme aux PCGR. Les produits nets correspondent aux ventes de marchandises diminuées des démarques et des retours (les « ventes nettes ») et comprennent les frais d'expédition facturés aux clients sur les commandes en ligne. La présentation du BAIIA ajusté a pour but de fournir des informations additionnelles utiles aux investisseurs et aux analystes. Le BAIIA ajusté se définit actuellement en tant que bénéfice net avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et la dépréciation nette d'actifs non financiers, les charges d'intérêts, les produits d'intérêts, la charge d'impôt sur le résultat, les coûts d'administration liés à la dissolution du régime de retraite, ajusté pour l'incidence de certains éléments, y compris la déduction des charges d'intérêts et de l'amortissement relatifs aux contrats de location comptabilisés selon l'IFRS 16, *Contrats de location*. La direction est d'avis que le BAIIA ajusté est un important indicateur de la capacité de la société à générer des liquidités au moyen des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour financer les besoins en fonds de roulement et les dépenses d'investissement, et elle utilise cette mesure à ces fins. Selon la direction, le BAIIA ajusté en pourcentage des produits nets indique les liquidités dégagées pour chaque dollar de produits nets. L'exclusion des produits et des charges d'intérêts, autres que les charges d'intérêts sur les obligations locatives, tel qu'il est expliqué plus loin, élimine l'incidence sur le bénéfice des activités autres que d'exploitation. L'exclusion des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des pertes de valeur nettes, sauf l'amortissement lié aux actifs au titre de droits d'utilisation, tel qu'il est expliqué plus loin, élimine l'incidence hors trésorerie, et l'exclusion des coûts d'administration liés à la dissolution du régime de retraite présente les résultats des activités poursuivies. En vertu de l'IFRS 16, *Contrats de location*, les caractéristiques de certains contrats de location font en sorte que les paiements de loyers comptabilisés en résultat net au cours de la période où l'exécution ou l'utilisation se produit, tandis que d'autres contrats de location sont comptabilisés à titre d'actifs au titre de droits d'utilisation dont l'obligation locative correspondante est comptabilisée, ce qui donne lieu à l'amortissement de ces actifs et à une charge d'intérêts de ces passifs. La direction présente son BAIIA ajusté de façon à refléter de façon uniforme les

paiements qu'elle a versés relativement à ses contrats de location visant les magasins et le matériel. Ainsi, la majoration initiale de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et des intérêts sur les obligations locatives est exclue du calcul du BAIIA ajusté, car cela reflète mieux l'incidence de ses contrats de location sur les flux de trésorerie d'exploitation.

Le fonds de roulement correspond aux actifs courants diminués des passifs courants. La direction est d'avis que le fonds de roulement constitue une information utile pour comprendre la situation financière de la société. Étant donné la saisonnalité des activités de la société, il est plus pertinent de comparer le fonds de roulement au même moment précis.

Rapprochement des mesures non conformes aux PCGR

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du bénéfice net au BAIIA ajusté :

	Pour les deuxièmes trimestres de		Pour les premiers semestres de	
	2026	2025	2026	2025
Bénéfice net	13,1 \$	15,7 \$	3,1 \$	14,2 \$
Amortissements et pertes de valeur nettes des immobilisations corporelles et incorporelles	4,3	3,5	8,2	7,6
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	10,2	9,8	20,4	19,1
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	2,5	2,5	5,0	5,0
Produits d'intérêts	(1,0)	(1,6)	(2,0)	(2,7)
Charge d'impôt sur le résultat	5,0	5,8	1,2	5,1
Coûts d'administration liés à la dissolution du régime de retraite	-	-	0,3	-
Incidence sur les loyers de l'IFRS 16, <i>Contrats de location</i> ¹	(12,7)	(12,3)	(25,4)	(24,1)
BAIIA ajusté	21,4 \$	23,4 \$	10,8 \$	24,2 \$
BAIIA ajusté en pourcentage des produits nets	9,9 %	10,9 %	2,9 %	6,3 %

¹ L'incidence sur les loyers de l'IFRS 16, *Contrats de location*, se présente comme suit :

	Pour les deuxièmes trimestres de		Pour les premiers semestres de	
	2026	2025	2026	2025
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	10,2 \$	9,8 \$	20,4 \$	19,1 \$
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	2,5	2,5	5,0	5,0
Incidence sur les loyers de l'IFRS 16, <i>Contrats de location</i>	12,7 \$	12,3 \$	25,4 \$	24,1 \$

Mesures financières complémentaires

La société utilise les ventes des magasins comparables comme indicateur de rendement clé (« IRC ») pour évaluer le rendement des magasins et la croissance des ventes. La société met en œuvre une approche omnicanal pour établir un lien avec ses clients en s'alignant sur leurs habitudes d'achat par l'entremise de canaux de vente en ligne ou en magasin. Cette approche permet aux clients de magasiner en ligne pour la livraison à domicile ou la cueillette en magasin, l'achat dans l'un de nos magasins ou l'expédition à domicile à partir d'un autre magasin lorsque les produits ne sont pas disponibles dans un magasin donné. En raison du comportement des clients sur les différents canaux, la société présente une seule mesure des ventes des magasins comparables, qui comprend les ventes en magasin et sur les sites de commerce électronique. Les ventes des magasins comparables constituent les ventes nettes générées par des magasins ouverts continuellement pendant les deux périodes comparées et comprennent les ventes nettes en ligne. Les ventes des magasins comparables sont mesurées en fonction des mêmes jours civils pour chacune des périodes. Même si cet IRC est exprimé comme un ratio, il constitue une mesure financière complémentaire qui n'a pas de définition normalisée aux termes des IFRS et peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. La direction utilise les ventes des magasins comparables pour évaluer le rendement des magasins et les ventes nettes en ligne et juge cette mesure utile pour déterminer la part de nouvelles ventes nettes provenant de la croissance des ventes et la part pouvant être attribuée à l'ouverture de nouveaux magasins. Les ventes des magasins comparables constituent une mesure couramment utilisée par les détaillants et sont considérées comme un renseignement utile tant par les investisseurs que par les analystes. Les ventes des magasins comparables ne devraient pas être considérées isolément ou comme substitut

aux mesures de rendement calculées selon les IFRS.

Déclarations prospectives

À l'exception des déclarations de fait, lesquelles sont vérifiables indépendamment à la date des présentes, toutes les déclarations contenues dans le présent communiqué sont prospectives. Toutes les déclarations, formulées d'après les attentes actuelles de la direction, comportent de nombreux risques et incertitudes, connus ou non, dont un nombre important est indépendant de la volonté de la société, et reposent sur plusieurs hypothèses qui entraînent la possibilité que les résultats réels diffèrent considérablement des attentes de la société exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que les objectifs, les plans, les priorités stratégiques et les perspectives commerciales ne se concrétiseront peut-être pas. En conséquence, la société ne peut garantir que les déclarations prospectives se matérialiseront ni, le cas échéant, quels seront les avantages que la société en tirera. Les déclarations prospectives qui figurent dans les présentes visent à permettre aux investisseurs et autres intéressés de mieux comprendre le contexte opérationnel de la société ainsi que les attentes et les plans de la direction en date du présent communiqué de presse. Le lecteur est toutefois prévenu que l'utilisation des déclarations prospectives pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations prospectives sont fondées sur les estimations, les opinions et les hypothèses actuelles de la société, qui reposent sur la perception de la direction à l'égard des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs qu'elle juge appropriés dans les circonstances.

Le présent communiqué de presse renferme des déclarations prospectives au sujet des objectifs, des plans, des buts, des attentes, des aspirations, des stratégies, de la situation financière, des résultats d'exploitation, des flux de trésorerie, du rendement et des perspectives de la société, ainsi que des occasions qui s'offrent à elle et des questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les déclarations prospectives dans le présent communiqué de presse comprennent notamment des déclarations concernant les convictions de la société à l'égard de ses stratégies et de ses marques et leur capacité de générer une croissance rentable à long terme, les plans visant l'atteinte de certains objectifs financiers, les liquidités futures, les dépenses d'investissement planifiées, l'état et l'incidence de la mise en œuvre de systèmes, la capacité de la société à mettre en œuvre avec succès ses initiatives stratégiques et ses initiatives au chapitre de la réduction des coûts et de l'amélioration de la productivité ainsi que l'incidence de telles initiatives. Ces déclarations prospectives spécifiques se retrouvent dans l'ensemble du présent communiqué de presse et dans le rapport de gestion de la société et comprennent celles qui sont mentionnées à la section intitulée « Gestion des risques d'exploitation et des risques financiers » du rapport de gestion. Les déclarations prospectives se reconnaissent généralement à l'emploi de termes comme « prévoir », « s'attendre à », « croire », « pourrait », « estimer », « avoir l'intention de », « planifier », « chercher à », « s'efforcer » et d'autres expressions semblables et à l'utilisation du futur et du conditionnel en ce qui concerne la société et sa gestion. Les déclarations prospectives sont fondées sur les informations dont dispose actuellement la direction et sur des estimations et des hypothèses, y compris des hypothèses concernant la conjoncture économique et les lignes de conduite futures. Les estimations et les hypothèses importantes et les convictions formulées par la direction dans le cadre de l'établissement de ces déclarations prospectives portent par exemple sur ce qui suit : les convictions de la société à l'égard de ses stratégies et de ses marques et leur capacité de générer une croissance rentable à long terme, la croissance importante des ventes de RW&CO. tant en magasin qu'en ligne, l'accroissement de la part de marché de Reitmans et de PENN., la stabilité de la conjoncture du marché actuelle, les modifications des lois, de la réglementation et des normes mondiales, la position concurrentielle de la société dans son secteur d'activité, la capacité de la société à suivre le rythme de l'évolution des préférences des consommateurs, l'absence de restrictions liées à la santé publique ayant une incidence sur les habitudes d'achat des clients ou entraînant des coûts directs supplémentaires au titre des mesures sanitaires, la capacité de la société à mettre en œuvre son plan d'investissement, notamment à son centre de distribution de Montréal, et la capacité de la société à recruter et à maintenir en poste des personnes au talent exceptionnel.

De nombreux risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés, sous-entendus ou projetés dans les déclarations prospectives. Il y a lieu de se reporter à la section intitulée « Déclarations prospectives » du rapport de gestion de la société pour le deuxième trimestre de l'exercice 2026.

Cette liste de facteurs pouvant influencer sur les déclarations prospectives de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ne connaît pas à l'heure actuelle ou qu'elle ne juge actuellement pas importants pourraient également faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés dans ses déclarations prospectives. Des risques et incertitudes supplémentaires sont analysés dans les documents que la société dépose à l'occasion auprès des autorités de réglementation canadiennes en valeurs mobilières. Les lecteurs sont avisés de ne pas accorder une confiance exagérée à toute déclaration prospective ci-incluse. Ces déclarations traitent seulement de la situation à la date où elles ont été exprimées et la société n'a aucune obligation et nie toute intention de mettre à jour ou de revoir de telles déclarations à la suite d'un quelconque événement, circonstance ou autre, sauf si les lois sur les valeurs mobilières qui s'appliquent l'y obligent.

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (au sens donné à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument la responsabilité du caractère adéquat ou de l'exactitude du présent communiqué de presse.

SOURCE Reitmans (Canada) Limitée

Consultez le contenu original :

<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/September2025/18/c7879.html>

%SEDAR: 00002316F

Renseignements : Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec : Alexandra Cohen, Vice-présidente, Communications, Reitmans (Canada) Limitée, Téléphone : (514) 384-1140, Courriel : acohen@reitmans.com; Caroline Goulian, Vice-présidente exécutive et chef des services financiers, Reitmans (Canada) Limitée, Téléphone : (514) 384-1140, Courriel : cgoulian@reitmans.com

CO: Reitmans (Canada) Limitée

CNW 17:01e 18-SEP-25